

CIO D'ANNONAY

Newsletter



N°2 – Février 2026

Le CIO d'Annonay

Ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Rencontre avec un Psychologue de l'Éducation nationale uniquement sur rendez-vous

Et libre consultation de la documentation sur place

Accès gratuit et ouvert à tous

Contact secrétariat : Tel : 04.75.33.29.67

Ou

Par Mail : cio-annonay@ac-grenoble.fr

Adresse : 6, Allée Copernic - 07100 ANNONAY

Site CIO

<https://cio.web.ac-grenoble.fr>

Vacances d'Hiver et de Printemps

Ouverture vacances d'Hiver

Du 09 au 20 Février inclus



Ouverture vacances de Printemps :

Du 07 au 17 Avril 2026



Education récurrente

Toute personne ayant connu une rupture scolaire prolongée peut reprendre une scolarité à temps plein en réintégrant un établissement scolaire public : c'est l'éducation récurrente.

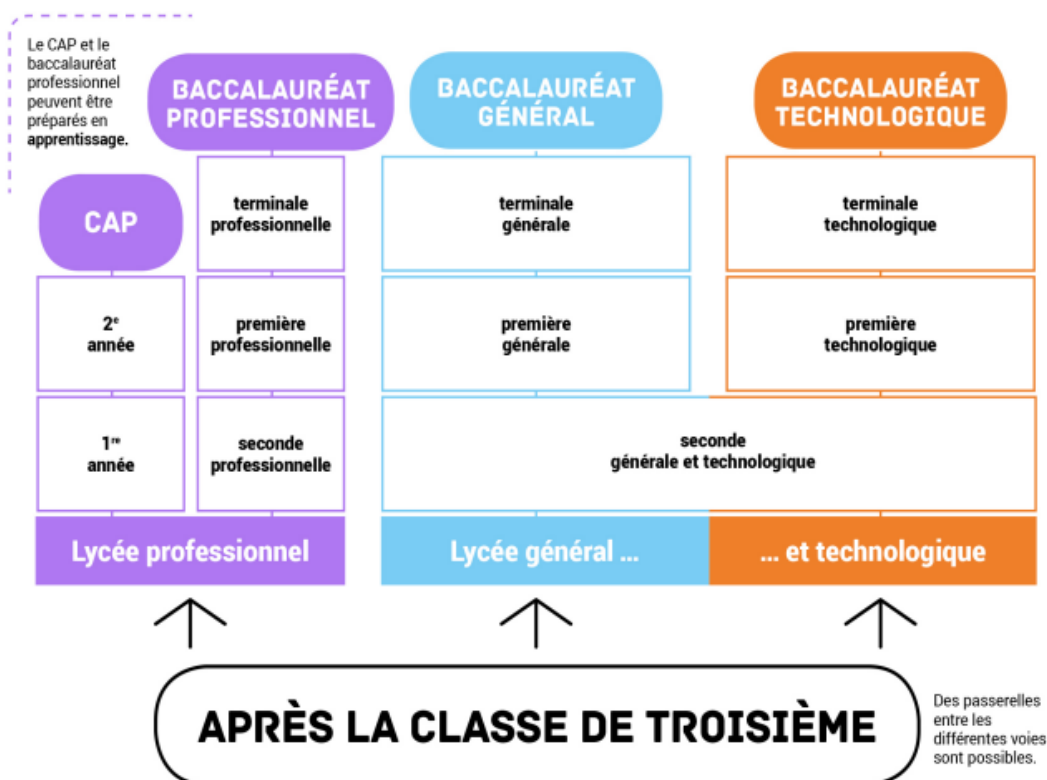
Les Psychologues de l'Education nationale aident à la définition du projet de rescolarisation et instruisent le dossier de candidature à un retour en formation initiale dans les établissements publics de l'Education nationale.

Nous conseillons aux candidats et aux personnes qui les accompagnent de contacter le CIO dès à présent car des démarches (stages, etc...) peuvent être recommandées pour vérifier le projet. Les dossiers sont instruits au mois de mai.

Le Droit Au Retour en Formation Initiale (DARFI)

Tout jeune de 16 à 25 ans, sorti du système scolaire sans diplôme, peut bénéficier d'une durée complémentaire de formation qualifiante.

Après la 3^o



Après la 3^e (suite)

Tout au long de la classe de 3^e, l'élève précise son projet personnel et se prépare à une filière d'études. L'année est jalonnée de moments forts pour l'orientation en vue de la poursuite de la scolarité au lycée : entretien personnalisé avec le professeur principal, choix d'une voie d'orientation et vœux d'affectation dans un établissement scolaire, inscription en lycée.

Préparer son orientation après la 3^e : le service en ligne Orientation

Des démarches simplifiées

Le service en ligne est mis à la disposition des parents des élèves scolarisés en classe de 3^e pour :

- Formuler les demandes de poursuite d'études après la 3^e ;
- Prendre connaissance des réponses aux demandes formulées ;
- Inscrire son enfant dans l'établissement où il est admis.

Le service en ligne est accessible par le portail Scolarité Services pour les parents d'élèves de niveau 3^e scolarisés dans un établissement public ou privé sous contrat de l'éducation nationale.

Pour accéder au portail Scolarité-Services :

- Se connecter avec votre compte Éduconnect ;
- **Se connecter avec FranceConnect** : en utilisant votre compte Impots.gouv.fr, ou Ameli.fr ou l'identité numérique, ou mobile connect et moi, ou msa.fr.

Le service en ligne est également disponible en accès libre notamment pour les parents d'élèves scolarisés dans un établissement français à l'étranger, dans une formation dépendant d'un centre de formation d'apprentis ou en scolarité complète réglementée au centre national d'enseignement à distance (CNED), ainsi que pour les candidats à un retour en formation initiale et leur permet de consulter les offres de formations après la 3^e.

L'utilisation du service en ligne est possible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. En cas de difficulté technique, une plateforme d'assistance aux familles est proposée pour ce service. Elle est joignable par téléphone ou via un formulaire en ligne. Pour tout conseil sur vos choix, votre professeur principal ou le psychologue de l'éducation nationale intervenant dans votre établissement ou au CIO sont vos premiers interlocuteurs. Les établissements scolaires peuvent mettre à disposition un ordinateur en accès accompagné pour les familles qui ne seraient pas équipées.

Les familles sont informées des modalités de connexion au portail Scolarité Services par les établissements scolaires. Cette connexion est sécurisée par un identifiant et un mot de passe. L'utilisation des services en ligne reste facultative pour les familles. Des formulaires papier pour la demande d'orientation et la demande d'admission dans les formations et établissements souhaités après la 3^e sont mis à disposition par les établissements.

Après la 3° (suite)

Calendrier de la campagne d'affectation 2026

- Vendredi 3 avril 2026 : ouverture de la consultation des offres de formation pour la rentrée 2026 dans le service en ligne ;
- Lundi 4 mai au mardi 26 mai 2026 : saisie des demandes d'admission dans les formations souhaitées par les familles ;
- A partir du vendredi 12 juin : organisation d'un pré-tour d'affectation ;
- Mardi 30 juin 2026 : publication des résultats de l'affectation après les épreuves du diplôme national du brevet (DNB) et début des inscriptions en lycée.

Les ateliers du CIO

*Les ateliers parents**

Spécial collégiens



Mercredi 11 Février 2026

De 14h à 16h Au CIO d'Annonay

6, Allée Copernic

07100 Annonay

Inscription au 04.75.33.29.67

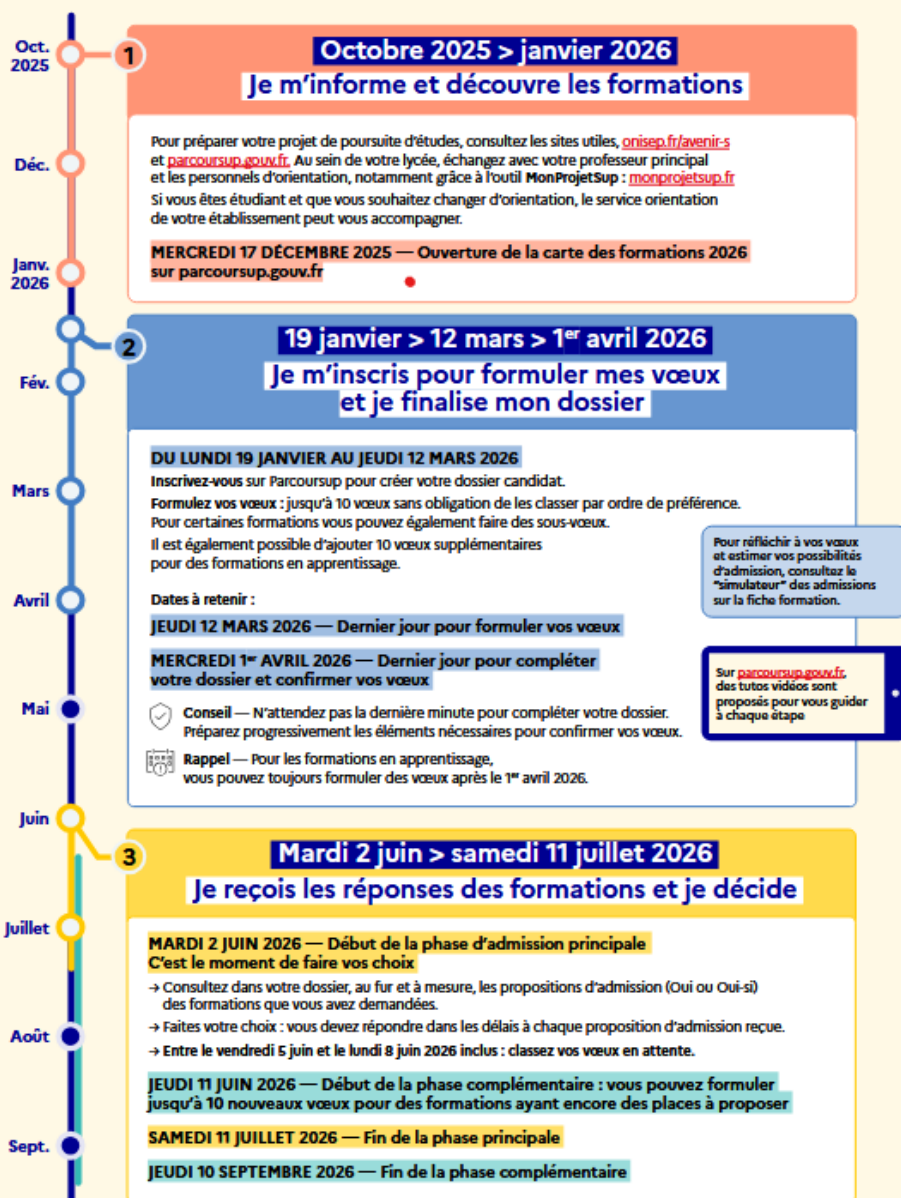
**Ateliers destinés uniquement aux parents des 4° 3°, sans leurs enfants*

Parcoursup

Calendrier Parcoursup

CALENDRIER PARCOURSUP 2025-2026

Parcoursup simplifie vos démarches : **1 seule procédure, 1 seul dossier, 1 seul calendrier**



→ Lien [ICI](#)

Licence professorat des écoles



Deviens professeur des écoles

- ✓ Licence et concours à Bac+3
- ✓ Master rémunéré



Passes du cours au tableau !



Engage-toi et deviens professeur des écoles !

Avec la licence « Professorat des Écoles », tu pourras bénéficier :

- d'une formation complète, avec des stages dès la 1ère année
- un concours à Bac+3
- un master rémunéré pour apprendre le métier sur le terrain

www.devenirenseignant.gouv.fr



SUIVEZ-NOUS SUR :



→ [Lien ICI](#)

Ressources utiles

Ecoles de commerce



→ [Lien ICI](#)

Après Bac



→ [Lien ICI](#)

Ecoles d'ingénieur



→ [Lien ICI](#)

BTS BTSA



→ [Lien ICI](#)

Classes prépa



→ [Lien ICI](#)

Le dico de la voie pro



→ [Lien ICI](#)

Les métiers des réseaux électriques



→ [Lien ICI](#)

Les métiers de la recherche et de la conception industrielle



→ [Lien ICI](#)